

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 21 février 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
9 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
10 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET REVOL
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
20 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
26 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
27 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
28 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
30 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
31 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
32 MERY	T Nathalie FONTAINE	
33 MERY	T Stéphane ROULET	
34 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
35 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
37 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
42 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
43 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
44 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
45 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
46 VOGLANS	T Martine BERNON	
47 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOTZ	Daniel CLERC
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 février 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 47 présents et 53 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 2      Année : 2023  
Exécutoire le : 28 FEV. 2023  
Publiée le : 28 FEV. 2023  
Visée le : 28 FEV. 2023

### *RESSOURCES HUMAINES* **Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> mars 2023**

---

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes suivantes :

#### **A – SERVICE DES EAUX : Création de postes**

Suite au rapport présenté en conseil communautaire le 24 janvier 2023 sur la structuration du Service Des Eaux de 2024, il est proposé de créer les postes suivants dès à présent afin de pouvoir effectuer les recrutements au cours des mois à venir.

#### **I – postes permanents :**

Il convient de créer 32 postes permanents répartis dans les différents services opérationnels :

##### ➤ **Eau Potable :**

- Postes de catégorie A : création de 3 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour les missions suivantes :
  - Responsable de la maintenance,
  - Responsable des réseaux,
  - Responsable du patrimoine,
- Postes de catégorie B : création de 3 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour les missions suivantes :
  - Électromécanicien (2 postes)
  - Métrologie qualité Eau Potable (1 poste)
- Postes de catégorie C :
  - Création de 7 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour les missions suivantes :
    - Agent d'exploitation eau potable - fontainier (6 postes)
    - Magasinier (1 poste)
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour les missions d'assistante administrative.

##### ➤ **Assainissement :**

- Postes de catégorie B : création de 3 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour les missions suivantes :
  - Électromécanicien (1 poste)
  - Métrologie qualité Assainissement (1 poste)
  - Chef d'équipe exploitation UDEP secteur nord (1 poste)

- Poste de catégorie C : création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques pour les missions d'agent d'exploitation – UDEP secteur sud.

➤ **Relations Usagers :**

- Postes de catégorie B :
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour les missions de chef d'équipe technique des releveurs compteurs
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour les missions de chef d'équipe relations usagers.
- Poste de catégorie C :
  - Création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour les missions de facturations
  - Création de 6 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour les missions d'agents techniques – releveurs compteurs.

➤ **Service Support :**

- Postes de catégorie A : création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour les missions suivantes :
  - Développeur,
  - Analyste.
- Postes de catégorie C :
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour les missions de suivi des DUP-Foncier.

➤ **Travaux VRD :**

- Postes de catégorie C :
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour les missions d'assistante - suivi financier des opérations de travaux.

## **II – postes non permanents**

Il convient de créer 3 postes non permanents,

➤ **Eau Potable :**

- Postes de catégorie C :
  - Création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux pour les missions de Chefs d'équipe exploitation
  - Création de 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux pour les missions d'agent d'exploitation eau potable – fontainier.

Il est précisé que ces créations de poste intervenant au sein de la régie à autonomie financière de l'assainissement, les recrutements se feront en qualité de contractuel en CDI ou en CDD (pour les postes non permanents).

## **B – RELAIS GRAND LAC : durée du temps de travail**

En raison du départ prochain d'un agent assurant l'accueil des usagers dans un relais Grand Lac France Services qui actuellement est sur temps non complet 28h, et afin d'assurer au mieux le service et l'accueil des usagers, il est proposé d'augmenter la durée du poste à pourvoir à 30h à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

---

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-3 et 34,*

*VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.*

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1<sup>er</sup> mars 2023,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 21 février 2023

Le Président,  
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Modification du tableau des emplois permanents au 1er mars 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4484 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230221-d4484-DE

---

**Date de décision :** 21/02/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations